

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 24 octobre 2008



## **Fadila Laanan accroît de 21% le rendement des subsides destinés aux investissements en équipements des télévisions locales**

Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, a fait approuver en seconde lecture par le gouvernement de la Communauté française, ce vendredi, un arrêté fixant les critères et modalités d'octroi des subventions d'investissement en équipements aux télévisions locales.

Jusqu'ici, les douze télévisions locales bénéficient de prêts à longue durée de matériels audiovisuels achetés à leur intention par la Communauté française. Ainsi, le plan triennal en cours prévoit que la Communauté française débloquera 347.000 euros chaque année, à partager à parts égales (soit 86.750 euros) entre quatre télévisions locales : Canal C, RTC Liège, Télé-Bruxelles et Télé Mons Borinage en 2008 ; Antenne Centre, No Télé, TéléSambre et TéléVesdre en 2009 ; Canal Zoom, TVCom, TVLUX et Ma Télé en 2010.

Mais il est apparu que toutes ces télévisions sont assujetties à la TVA. Et qu'il est donc préférable que la Communauté française les subventionne pour acquérir les matériels prévus, plutôt que d'acheter ceux-ci elle-même pour les mettre ensuite à leur disposition. En effet, alors que la Communauté française pourrait acheter annuellement du matériel pour 347.000 euros (en ce compris la TVA de 21%), à partir de 2009, les quatre télévisions pourront, elles, avec ce même subside de 347.000 euros, acheter pour 419.870 euros de matériel, puisqu'elles récupéreront 72.870 euros de TVA.

### **Contact:**

**Pascal Sac** - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)477/252.285

E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)